

**Évaluation du dispositif
« Parent d'enfant – parent d'élève » -
Ateliers socio - linguistiques
en Seine-Saint-Denis**

Synthèse des résultats de l'évaluation
Décembre 2012



I. Les ASL, objet de l'évaluation p. 2

II. Le projet d'évaluation p. 2

III. Résultats de l'évaluation p. 4

IV. Conclusion : quelles perspectives pour les ASL au collège ? p. 8

Etude co-produite par :

- le Service du projet de gestion et de l'évaluation, Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation
- le Service du projet éducatif et de la jeunesse, Direction de l'éducation et de la jeunesse

1. Les Ateliers socio-linguistiques, objet de l'évaluation

En cohérence avec les orientations du Projet éducatif départemental et de l'action n°26 de l'Agenda 21 départemental intitulée « Soutenir la communauté éducative pour la réussite des collégiens », le Département de Seine-Saint-Denis souhaite favoriser les initiatives promouvant la coéducation entre parents et la communauté éducative, en particulier au collège. C'est dans ce cadre que s'inscrit le dispositif des Ateliers socio-linguistiques (ASL), mis en place en partenariat avec l'Education nationale et à titre expérimental à partir de 2007-2008, et qui constitue l'objet de la présente évaluation.

Ces ateliers sont destinés aux parents dont la connaissance insuffisante de la langue française et des règles de vie commune au sein de l'école peuvent constituer un obstacle à leur intégration au sein de la communauté éducative. Les ASL visent ainsi à permettre aux parents une meilleure insertion dans les sphères de la vie publique et citoyenne en leur offrant des clefs de compréhension du fonctionnement des établissements chargés de la scolarisation de leurs enfants.

Organisés sur des temps scolaires au sein du collège et dans la structure associée, ces ateliers sont animés, deux demi journées par semaine, conjointement par un intervenant de l'association partenaire et un professeur représentant le milieu scolaire. Les parents sont volontaires. Les formateurs des associations ou des structures municipales, ainsi que les enseignants contribuant aux ASL participent à des séances régulières de co-construction d'outils et supports pédagogiques : ainsi des fiches sont coproduites (« comprendre l'emploi du temps », « décoder les offres de remédiation scolaire », « participer au conseil d'école », etc.).

L'évaluation a porté sur 13 projets expérimentaux d'ASL en activité dans des établissements scolaires de Seine-Saint-Denis en 2011-2012. Ce dispositif a été mis en place à partir de 2007-2008, le nombre de collèges concernés et donc d'ateliers évoluant de 3 à 12 depuis son lancement. Financé en partie par l'ACSE dans un premier temps, il l'est aujourd'hui par les Villes, l'Etat (crédits BOP 104), la Direction des services départementaux de l'Education nationale (notamment à travers la mise à disposition des enseignants et d'un coordinateur) et le Département. Bien que l'enveloppe du Département consacrée au dispositif ait été augmentée progressivement, l'extension du nombre de collèges concernés a diminué le financement par atelier.

2. Le projet d'évaluation

2.1. Méthode de l'évaluation

La première étape de l'évaluation a consisté à reformuler les objectifs du dispositif, à travers la lecture des différents documents qui contribuent à les définir (Agenda 21, documents de gestion, rapports à la Commission permanente du Conseil général, etc.). Ce travail a permis de faire émerger un questionnement évaluatif, découlant des objectifs interrogés à travers les critères de la *cohérence* (l'adéquation des moyens et processus aux objectifs) et de l'*efficacité* (la confrontation des résultats aux objectifs).

L'évaluation s'est appuyée sur l'analyse de l'ensemble de la documentation produite sur le dispositif : rapports et notes internes, rapports à la commission permanente du Conseil général, bilans réalisés par l'Inspection académique en lien avec les porteurs de projets et les établissements, etc. Quarante-cinq entretiens semi-directifs au total ont été réalisés auprès des parties prenantes du dispositif :

- 11 chefs d'établissement ou adjoints-principaux ;
- 12 enseignants, professeurs documentalistes ou assistants sociaux ;
- 12 animateurs-formateurs des structures municipales ou associatives ;
- 9 référents (coordinateurs ou directeurs) des structures municipales ou associatives ;
- une chargée de mission ayant participé à la création de ce projet : Annick Leboucher, ex-chargée de missions à l'ACSE, aujourd'hui à la retraite.

Enfin, l'observation de quatre ateliers sur des sites différents ont notamment permis de recueillir de manière informelle le point de vue des parents d'élève participants.

L'étude a été menée par Sorélia Kada, étudiante en Master II « Etudes et évaluation dans le secteur Sanitaire et Social » à l'Université Paris 5 Descartes, stagiaire au Département. Elle a été accompagnée par le service du projet éducatif et de la jeunesse de la Direction de l'Education et de la Jeunesse (SPEJ/DEJ), et du service du projet de gestion et de l'évaluation de la Direction de la Stratégie, de l'Organisation et de l'Evaluation (SPGE/DSOE), en lien avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN), avec laquelle l'élaboration du projet d'évaluation a été partagée.

L'étude a donné lieu à la production d'un rapport complet. La présente synthèse en reprend la substance en apportant une réponse au questionnement évaluatif.

2.2. Questionnement évaluatif

Le questionnement de l'étude est structuré autour des objectifs reformulés du dispositif. A chaque objectif a été rattaché plusieurs questions évaluatives :

- ✓ *Favoriser l'exercice de la fonction de parents d'élèves, par une plus grande maîtrise de la langue française et le renforcement de leurs compétences sociales en communication*
 - Quel est le profil des personnes ayant participé à l'atelier ? Sur quels critères s'est-on appuyé pour cibler le public ?
 - Combien de personnes ont participé à chaque atelier ? Quelle assiduité des participants et quelles causes d'absences ? Le format sur le temps scolaire est-il adapté au public bénéficiaire ?
 - Les outils ont-ils été adaptés aux caractéristiques du public ?
 - Quels effets a eu la participation à l'action sur la maîtrise de la langue française par les participants ? sur leurs compétences sociales en communication ?
 - Dans quelle mesure la participation aux ateliers a-t-elle favorisé l'exercice de la fonction de parents d'élèves ? Peut-on observer des améliorations dans l'aide aux devoirs ou l'accompagnement éducatif par les parents ?
- ✓ *Impliquer activement les participants dans une démarche co-éducative, en réduisant la distance entre l'école et les parents d'élèves*
 - Quels outils ou pratiques ont permis d'impliquer activement les participants dans une démarche co-éducative ? De les mettre en position d'acteurs en action et à part entière au sein du collège ?
 - Les représentations entre les parents et l'équipe éducative ont-elles évolué et de quelle manière (en termes de considération, de rapports de confiance...) ? Quels changements sont perceptibles dans leurs relations après la participation à l'action ?
 - Dans quelle mesure la participation aux ateliers a-t-elle contribué à réduire la distance entre l'institution scolaire et les familles ?
 - Sur le plan de l'appropriation de la culture scolaire ou de la connaissance du fonctionnement du collège par les parents ;
 - Sur le plan de l'implication des parents dans la vie du collège.
- ✓ *Favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants*
 - Suite à la participation des parents à l'atelier, les élèves sont-ils plus assidus ? Leurs résultats scolaires sont-ils meilleurs ?

- ✓ *Faire évoluer les pratiques partenariales, les relations et les représentations réciproques des différentes catégories d'acteurs impliquées (Education nationale et structures associatives notamment)*
 - Quelles ont été les conditions locales de mise en œuvre du dispositif ? Quel degré de participation des différentes parties prenantes à la mise en œuvre du dispositif (principal, professeurs, conseiller principal d'éducation, assistant social, partenaires associatifs, etc.) ?
 - Quels sont les facteurs et les causes du fonctionnement ou du non-fonctionnement du dispositif A.S.L « parents d'enfants, parents d'élèves » dans un établissement scolaire et/ou dans une structure associative/municipale ?
 - La mise en place des ateliers a-t-elle contribué à une amélioration de l'information sur les contenus et procédures de l'Education Nationale ?
 - Quelles pratiques des enseignants ou de la communauté éducative ont évolué à la suite de leur implication dans les ateliers ?
 - Quelles évolutions du rapport à l'école des structures associatives, et du rapport aux structures associatives de l'école ?
 - Des liens durables se sont-ils noués entre l'école et la structure associative impliquée ? Des initiatives peuvent elles repérées et mises en valeur ?

3. Les résultats de l'évaluation

La synthèse des résultats de l'évaluation entend apporter une réponse à l'ensemble du questionnement évaluatif. Toutefois, pour conserver la logique et la clarté des constats exposés ici, les résultats de l'évaluation sont présentés de manière transversale.

3.1. Une faible participation aux ateliers : freins pratiques ou désaffection ?

Le premier constat relatif aux ASL, au centre de la préoccupation des pilotes du dispositif, est celui d'une participation faible sur certains sites des parents aux ateliers proposés. A noter que la très grande majorité des participants sont des femmes. Cette réalité interroge dans la mesure où les ASL classiques mis en place dans les associations en dehors de ce dispositif sont généralement très fréquentés. Cela peut s'expliquer par le fait que dans ce cas, les participants ont fait une démarche volontaire et qu'ils connaissent la structure, tandis que pour ces ASL, ils sont sollicités par le collège.

Une des raisons mise en avant est pratique : c'est celle de l'indisponibilité des parents sur le temps scolaire liée à une activité professionnelle ou à la garde d'enfants. Cette explication plaiderait pour la tenue des ateliers hors temps scolaire, ce que certains acteurs défendent, d'autres affirmant au contraire que l'expérience menée par le passé n'avait pas été concluante sur le plan de la fréquentation, et que les ateliers mis en place en dehors des collèges, plus fréquentés, ont également lieu sur le temps scolaire. A noter que le temps scolaire permet aux parents de rencontrer les acteurs de la communauté éducative.

La faible participation doit avant tout être considérée au regard de la distance culturelle entre les parents et l'institution scolaire, barrière symbolique que certains hésitent à franchir. De plus, le fait qu'on demande à des parents de participer à un tel atelier peut s'avérer culpabilisant, disqualifiant voire stigmatisant. A ce titre, on peut considérer que les participants ne sont pas ceux qui sont les plus éloignés culturellement de l'institution scolaire. Pour les ateliers ayant lieu au collège en particulier, il semble difficile pour les parents de suivre le programme sans une maîtrise de la langue *a minima*.

L'argument d'une communication insuffisante sur le dispositif, exposé par certains acteurs, est réfuté par d'autres qui mettent en avant le travail de proximité réalisé par les associations et les résultats habituellement obtenus en matière de fréquentation sur les ASL classiques.

Au final, un ensemble de freins à la fréquentation sont bien identifiés, sans que l'on puisse affirmer qu'ils expliquent à eux seuls la faible participation à certains ateliers. Si une désaffection liée aux contenus et aux méthodes de l'atelier a également été avancée, l'avis des parents qui ont refusé ou arrêté de participer à l'atelier n'a pas pu être recueilli. A noter également que les ASL ont pu être développés dans les collèges pouvant s'appuyer sur une structure associative ou municipale et une équipe de direction volontaires. Ainsi, sur certains collèges où les besoins sont pourtant forts, les conditions n'ont pas été réunies pour que le dispositif soit déployé.

3.2. Des effets certains sur la connaissance par les parents des codes de la vie scolaire

Le principal effet positif de la participation des parents aux ateliers a été la réduction de la distance cognitive entre eux et l'univers du collège. Les supports des ateliers ont été effectivement conçus à cet effet : il s'agit de décrypter le fonctionnement et la vie d'un établissement, de manière à ce que les parents puissent accompagner le parcours scolaire de l'élève. Ceci passe par l'acquisition du vocabulaire, des règles, c'est à dire des codes langagiers et sociaux qui traversent la vie d'un collègue.

Dans la mesure où ils sont assidus au cours d'une année scolaire, les parents tendent à acquérir une meilleure connaissance du fonctionnement et des attentes de l'institution scolaire vis-à-vis d'eux. Néanmoins, en fonction de l'assiduité et des capacités d'assimilation des parents, le corpus de connaissance n'est pas toujours assimilé en intégralité.

Il faut également noter que les ateliers contribuent à casser les barrières symboliques qui séparent les parents de l'équipe éducative. En s'ouvrant aux parents, l'institution scolaire les rend de fait légitimes à y entrer. Ainsi les parents s'approprient mieux l'espace scolaire et sont relativement moins inhibés dans leurs échanges avec les enseignants et le personnel administratif.

Les progrès des participants dans la maîtrise de la langue française sont difficiles à déterminer. On peut toutefois souligner que cet objectif apparaît moins central dans ce dispositif que celui du développement des compétences sociales. Les progrès dans la capacité des participants à communiquer ont été davantage soulignés, ainsi que l'effet de mobilisation qui en découle : certaines femmes se sont inscrites dans des formations, ont pris ou repris une activité professionnelle, d'autres ont passé leur permis de conduire ou profitent davantage de l'offre de loisirs des structures associatives ou municipales, etc.

3.3. Les effets sur la réussite scolaire des enfants ne sont pas mesurés

Les collèges impliqués n'ont pas mis en place les outils de suivi qui auraient pu permettre de mesurer les effets de la participation des parents aux ASL sur le parcours scolaire et éducatif de leurs enfants. Un suivi du parcours de ces élèves (résultats scolaires, assiduité, parcours PRE ou participation à des actions socio-éducatives, etc.) pourrait y contribuer. Cela aurait également un intérêt pour l'ancrage du dispositif dans le collège, en impliquant notamment par exemple le professeur principal des élèves dont les parents ont participé aux ateliers.

Les acteurs du dispositif ont tout de même affirmé que les parents participant aux ateliers étaient mieux armés pour accompagner leurs enfants et suivre leur parcours scolaire.

3.4. L'apprentissage de la fonction de parent d'élève, plutôt qu'une éducation partagée

Selon les bilans dressés par les animateurs et les enseignants formateurs, sous la responsabilité des chefs d'établissement, les parents participants s'engagent plus activement dans les différentes actions autour de la scolarité de leurs enfants : remise de bulletin, suivi du travail de leurs enfants, prise de rendez-vous avec la vie scolaire et les professeurs et connaissance des démarches sociales et administratives, etc. Les devoirs scolaires sont suivis en famille de façon plus régulière, les parents se déclarant être plus en capacité d'accompagner leur réalisation. Certains vont jusqu'à se présenter aux élections de délégués de parents d'élèves. Les effets positifs sont évidents sur l'apprentissage par les participants de la fonction de parent d'élève, dans les normes et le cadre définis par le collège.

Toutefois, il est difficile de considérer que la démarche engagée au travers de ces ASL soit de l'ordre de la co-éducation. Le programme pédagogique de l'atelier est élaboré par les services de la DSDEN et une formatrice de la structure RADYA (Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL) référente en ASL. Les supports d'animation des séances sont co-construits avec leurs animateurs, qui sont globalement satisfaits de leur contenu. L'objectif poursuivi par la DSDEN est l'apprentissage par les parents des codes et de la culture scolaire, de manière à ce qu'ils puissent mieux accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire. Toutefois, la méthode employée place de fait les parents dans une position d'apprenants. L'atelier donne rarement lieu à des échanges entre parents et enseignants sur les conceptions respectives de l'éducation des enfants, et les pratiques des parents sont rarement valorisées. Ainsi, les parents ont accompagné dans l'exercice de leur fonction de « parents d'élèves » accompagnant la scolarité, au sens où l'entend l'institution, et leur expérience de « parents d'enfant » est moins mise en avant.

Ces constats posent la question du partage des objectifs du dispositif entre les partenaires. En effet, le Département souhaite que les ASL constituent un outil de co-éducation, c'est-à-dire une éducation partagée entre les parents et l'équipe éducative des collèges.

3.5. Au-delà du dispositif, les ASL ont rarement impulsé un investissement pérenne des collèges sur la parentalité

Par ailleurs, il importe de souligner que les liens susceptibles d'être créés entre les parents (au-delà des participants) et la communauté scolaire à l'occasion des ateliers ont rarement été pérennes. Dans la plupart des collèges, l'atelier demeure la seule action portant sur la parentalité, alors que l'objectif du dispositif était de favoriser l'apparition d'actions sur ce thème, associant les parents. Sur ce plan le dispositif n'a pas eu l'effet levier escompté, mis à part certains cas dans lesquels des pratiques ont évolué concernant le rapport du collège aux parents.

A noter que dans les collèges où des initiatives en ce sens ont été menées suite à la mise en place de l'atelier, elles ont dépendu d'une ou plusieurs personnes intéressées au sein de l'équipe éducative. Or la rotation importante du personnel des collèges tend à fragiliser cette dynamique. Certains ASL ont été abandonnés suite au départ de l'enseignant impliqué.

3.6. Au-delà du dispositif, les ASL ont rarement impulsé un partenariat durable entre l'école et les structures associatives impliquées

Le personnel enseignant du collège en Seine-Saint-Denis est souvent jeune et vient principalement de l'extérieur de la région, ce qui crée une distance culturelle avec l'environnement social, familial ou associatif des villes de banlieues. Au-delà de cette distance initiale, la rotation du personnel réduit la possibilité d'une implication pérenne du personnel des collèges dans l'environnement social du collège. Les liens qui sont créés avec le monde associatif existent mais en sont fragilisés. Dans le cadre des ASL, les associations ou les structures municipales ont une attitude proactive vis-à-vis des collèges, mais constatent qu'il faut renouveler en permanence leur travail de pédagogie et d'information. Cet objectif d'inscription du collège dans son environnement social, fortement défendu par le Département, est loin d'être atteint.

Par ailleurs, selon certains acteurs l'investissement de la communauté scolaire et des associations paraît relativement dissymétrique : la charge du recrutement incombe selon eux davantage aux associations, et le dispositif prévoit que celles-ci se rendent au sein du collège, tandis que les enseignants ne se rendent pas dans les structures.

Les ASL devaient permettre une appropriation par les enseignants des collèges de pratiques pédagogiques développées et maîtrisées par les associations, d'autant plus lorsqu'elles ont l'expérience des ASL classiques. Le travail collaboratif entre les deux parties, en comité pédagogique, contribue à diffuser la méthodologie propre aux ASL classiques. Mais dans l'appropriation des outils qui en sont issus, certains acteurs considèrent que les enseignants d'une part et les associations ou structures municipales de l'autre, utiliseraient des méthodes différentes sans qu'il se crée de véritable échange entre les deux parties sur la manière de travailler avec les parents.

3.7. Un pilotage départemental qui laisse peu d'autonomie aux projets

Le dispositif est piloté à l'échelle départementale par le biais d'un comité de pilotage regroupant les financeurs et les pilotes des projets locaux (chefs d'établissements et responsables des structures associatives ou municipales). Dans les faits, la DSDEN est le porteur de projet du dispositif, comme l'en atteste le montage par l'Inspection académique des dossiers relatifs aux projets. De ce fait, aucune instance de pilotage des projets n'existe à l'échelle locale. Ce système de pilotage garantit donc une cohérence globale du dispositif mais, associé aux supports également conçus par l'Inspection académique, il laisse peu de marges aux porteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre des projets. On peut également considérer que l'absence de pilotage local contribue à déresponsabiliser les acteurs locaux et limite ainsi les possibilités de partenariat pérenne entre les structures et les collèges. Le Département souhaiterait que les pilotes locaux soient considérés comme les porteurs de projet, de manière à ce qu'ils soient plus responsabilisés. Dans une telle configuration, le pilotage partenarial à l'échelle départementale pourrait être renforcé autour des financeurs, de manière à garantir la cohérence globale du dispositif.

4. Conclusion : quelles perspectives pour les Ateliers socio-linguistiques au collège ?

La présente étude s'est attachée à interroger le dispositif ASL tel qu'il fonctionne aujourd'hui au regard des objectifs qui lui étaient initialement assignés, en particulier ceux qui justifiaient l'investissement du Département, commanditaire de l'évaluation.

Plusieurs pistes de réflexion peuvent être énoncées au regard des distorsions constatées et rapportées ici entre résultats et objectifs initiaux :

- Concernant la fréquentation insuffisante des ateliers, la question de la mise en place d'ateliers hors temps scolaire, de ses avantages et inconvénients, pourrait être discutée avec les porteurs de projet, et expérimentée si des collèges et des structures se portaient volontaires.
- Une discussion devrait être engagée entre les financeurs du dispositif sur ces objectifs, notamment concernant la co-éducation. Il s'agit de déterminer si cette dimension peut être affirmée dans le cadre de cette action ou en lien avec cette action.
- Des actions de soutien à la parentalité et à la co-éducation plus ponctuelles pourraient être mises en place, afin d'inviter l'ensemble des parents de l'établissement à y participer et sans contraintes d'engagement à long terme.
- Concernant le pilotage, il semble nécessaire d'instaurer pour chaque atelier une instance de locale qui aurait notamment pour fonction d'échanger sur les pratiques des enseignants et celles des associations. Dans la continuité de cette idée, inclure le dispositif de manière plus affirmée dans le projet d'établissement pourrait contribuer à ancrer cette action.
- Une réflexion pourrait être engagée au sein des instances de pilotage sur l'effet levier du dispositif sur d'autres initiatives incluant les parents dans les collèges. Les expériences de développement du lien entre les parents et le collège d'une part, et entre les associations et le collège d'autre part, pourraient y être présentées et discutées.
- Par ailleurs, l'évaluation des effets de ce dispositif pourrait être complétée par le suivi systématique des résultats et du parcours scolaire des élèves dont les parents ont participé aux ateliers.
- Enfin, à l'échelle départementale, pourrait être mise en place une instance de pilotage plus stratégique, réunissant uniquement les financeurs (et non pas les porteurs de projet), pour partager des éléments d'évaluation et de bilan, permettre l'échange sur les difficultés et les moyens d'améliorer les effets du dispositif.